

## CONTRAT D'ASSURANCES N° 00826594A SOUSCRIT PAR SECURYPAR

auprès de GROUPAMA, rue Ferrère, 33000 Bordeaux, RCS n° 381 043 686,

auprès de qui vous pouvez obtenir copie intégrale du texte du contrat d'assurances.

GROUPAMA est soumis au contrôle de la commission de contrôle des assurances, 54 rue de Châteaudun, 75009 Paris.

SECURYPAR est immatriculé auprès de l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le numéro 07 036 842.

Le présent contrat ne s'applique que si le véhicule a été équipé d'un système de prévention ou de protection contre le vol tel que le gravage des vitres et que si une Compagnie d'assurance agréée prend en charge le risque principal \* (vol total du véhicule et/ou bris de glace et/ou accident) et indemnise le bénéficiaire du contrat SECURYPAR dans le cas où les réparations sont supérieures à la franchise.

\*excepté pour la garantie véhicule de remplacement.

### DÉFINITION

Bénéficiaire des garanties: titulaire du certificat d'adhésion SECURYPAR, ou son conjoint ou son concubin ou ses descendants.

### GARANTIES DU CONTRAT

Selon le tableau des garanties ci-joint.

### EXCLUSIONS DE GARANTIE

- Toutes les prestations liées à un vol, accident ou bris de glace déclarées auprès de SECURYPAR dans un délai supérieur à 45 jours après le sinistre.
- Toutes les prestations liées aux actes de vandalisme.
- Toutes prestations ou indemnités pour tentative de vol avec ou sans déplacement de véhicule.
- Tout sinistre survenu en raison des intempéries.
- Sinistre causé intentionnellement par le bénéficiaire des garanties ou avec sa complicité.
- Vol commis par le conjoint ou le concubin, les ascendants, descendants du bénéficiaire des garanties.
- Les sinistres non indemnisés par l'assureur principal pour quelques raisons que ce soit (défaut de contrat, suspension pour non-paiement, absence de garantie, application de la franchise...).
- Tous les véhicules utilisés au titre des compétitions sportives.
- Tous les véhicules volés ou accidentés au cours de cataclysme, tremblement de terre, guerre étrangère, guerre civile.
- Tout vol de pneus, d'accessoires ou de tout autre élément attaché au véhicule.
- Toutes prestations en cas de vol, si le dépôt de plainte n'est pas effectué auprès des services habilités.

- Tous les frais annexes liés au véhicule de remplacement tels que : frais de carburant, de taxi, de restaurant, de parking, caution, assurance du véhicule de remplacement, assurances individuelles du conducteur et des personnes transportées.

- Tout accident lié à une conduite sous l'emprise d'un état alcoolique.

- Les contrats d'assurances qui prévoient une déchéance de garanties en cas de remboursement de franchise par un autre contrat.

- Toute location de véhicule de remplacement contractée par le bénéficiaire lui-même, sans l'accord préalable de SECURYPAR.

- Toute journée supplémentaire de véhicule de remplacement, en dehors de celles prévues au contrat, en cas de vol, d'accident ou de bris de glace.

- Sont exclus des garanties « Véhicule de remplacement » les bénéficiaires âgés de moins de 21 ans et les titulaires de permis de moins de 2 ans au jour du sinistre.

### TERRITORIALITÉ DES GARANTIES

- Les garanties produisent leurs effets en France métropolitaine et en Principauté de Monaco.

### OBLIGATIONS EN CAS DE SINISTRE

- Sous peine de déchéance de garanties, le bénéficiaire doit :

Contacter SECURYPAR dans un délai de 45 jours après le sinistre au numéro

**► N° Vert 0 800 65 10 10**

Communiquer son numéro d'adhésion ainsi que le nom de la Compagnie d'assurance et son numéro de carte verte.

- En cas de VOL TOTAL :

Faire une déclaration de vol auprès des services de gendarmerie ou de police compétents dans les 3 jours après découverte du vol.

- En cas d'ACCIDENT :

Compléter un constat amiable même dans le cas d'un accident survenu seul.

- Conditions d'utilisation du véhicule de remplacement :

Le bénéficiaire doit prendre personnellement livraison du véhicule et le restituer au loueur dès la mise à disposition par le réparateur de son propre véhicule.

- Conditions d'application de la garantie du véhicule de remplacement :

La garantie du véhicule joue en cas de vol, dès lors que le début de la location intervient entre le jour du vol et le jour de la restitution du véhicule volé-retrouvé-réparé, ou entre le jour du vol du véhicule et le jour de l'indemnisation du véhicule volé non retrouvé.

### PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A SECURYPAR

pour la prise en charge du sinistre : consulter le tableau des garanties ci-joint.

### EFFET ET DURÉE DE L'ADHÉSION

Les garanties prennent effet le jour de la signature de la présente adhésion, sous réserve du paiement de la cotisation.

À partir de cette date, les garanties sont valables

1 AN, 2 ANS ou 3 ANS. La garantie cesse de plein droit 12 MOIS, 24 MOIS ou 36 MOIS après la prise d'effet ou à la date de destruction du véhicule quelle qu'en soit la cause ou à la date de la vente du véhicule lorsque celle-ci intervient au cours de la vie de la présente adhésion. Cette adhésion pourra être renouvelée annuellement, moyennant cotisation.

### CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Si le véhicule objet de la présente adhésion est vendu, les garanties ne sont pas acquises au nouveau propriétaire. Pour bénéficier des garanties, le nouveau propriétaire du véhicule doit demander un nouveau contrat auprès de SECURYPAR.

L'adhésion au nom du précédent propriétaire est résiliée.

### RÉCLAMATIONS

En cas de difficulté, le bénéficiaire doit contacter SECURYPAR. Si la réponse obtenue n'est pas satisfaisante, le bénéficiaire peut demander l'avis du Service Réclamation de l'ACAM :

Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles,

61 rue Taitbout, 75436 PARIS CEDEX 09.



SECURYPAR (Siège social - Paris 16<sup>ème</sup>) immatriculé auprès de l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le numéro 07 036 842

SAS au capital de 37 000 € RCS : PARIS 444 297 188 NAF : 4532 Z

AUTOSPHERE SECURITE est commercialisé par SECURYPAR

ASTERAMA 2 - Avenue Thomas Edison - BP 70139 - 86961 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL Cedex

Tél. : 05 49 49 77 77 Fax : 05 49 49 77 78 E-Mail : [contact@securypar.com](mailto:contact@securypar.com)

[www.securypar.fr](http://www.securypar.fr)